

ASSOCIATION LE PANIER FOYEN

Contrat : kiwis bio à 3,50€ le kg valable de novembre 2025 à mars 2026,

Les producteurs : S.A.R.L S.E.V.E
L'Escarot
33890 JUILLAC

tel : 05 57 40 20 19 ; 06 71 90 47 45

@ : madfaust@hotmail.com

s'engagent à :

- venir livrer des kiwis bio , le **deuxième mardi de chaque mois** sous la halle aux cochons à Ste Foy La Grande de 18h à 19h
 - encaisser les chèques au fur et à mesure
 - avertir le consommateur de tout changement du mode de production

L'adhérent :

Nom : *Prénom* :

Adresse

.Tel fixe : Tel mobile :

Email :
.....

s'engage à :

- à venir chercher les kiwis sous la halle aux cochons entre 18h et 19h, le 2ème mardi de chaque mois entre novembre 2024 et mars 2025
 - à s'organiser en cas d'absence pour qu'une autre personne prenne les kiwis (en cas de non retrait aucun remboursement ne sera effectué)
 - à être à jour de son adhésion à l'association « Le Panier Foyen »
 - à être validé(e) des clés de la production

À la signature du contrat, l'adhérent remet à la coordinatrice :

Signature du contrat, l'adhérent remet à la coordinateur :
Michèle Gourdon (05 57 46 21 38 michelechristianguardon@hotmail.fr)

Michele Gourdon (05 57 46 21 58 michele@etem.fr)
le règlement qui s'effectue en 1, 3 ou 5 chèques à l'ordre de

SARL SE VE

pour une livraison de 5kg par mois le montant total est de : $3.50 \times 5\text{kg} \times 5$ livraisons = **87.50** €

l'adhérent choisit de régler : (entourer l'option choisie)

en 1 fois : 1ch de 87,50 €

en 3 fois : 2ch de 30 € et 1ch de 27.50€

en 5 fois : 5ch de 17,50 €

Les deux parties s'engagent à respecter les statuts de l'association et à participer à son bon fonctionnement.

Date : L'adhérent(e)

Le producteur